

Urbanisme, environnement et démocratie de proximité

Naitre, grandir et vivre à CARAMAN :

Cela est possible, à condition que l'immobilier et le foncier coûtent moins chers. Il est de la responsabilité de la Municipalité d'en maîtriser le prix.

Pour cela, nous agissons dans trois directions :

- Achat par la commune des logements lorsqu'ils pourront être réhabilités et loués en logement à vocation sociale.
- Lancement d'un lotissement communal pour permettre à tous d'accéder à la propriété.
- Transfert du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

« Un lotissement communal pour que construire à CARAMAN coûte moins cher »

Environnement : des mesures incitatives à destination des habitants :

Afin d'inciter tous les Caramanais à faire un geste pour la planète, **création d'une prime** à tout habitant sur présentation d'un justificatif d'achat d'un des matériels suivants :

- Récupérateur d'eau.
- Equipement en panneaux solaires.
- Equipement en géothermie.
- Equipement en biomasse (chauffage au bois).
- **Les employés municipaux et les élus seront formés pour renseigner les citoyens sur les possibilités de chauffage à énergie renouvelable.**
- **La Municipalité s'engagera à respecter la « charte environnement » signée par « l'Association des Maires de France » (l'AMF).**

« Promouvoir le développement durable »

- Caraman élaborera son agenda 21 : inventaire de ses forces et de ses faiblesses afin de construire une démarche globale sociale et environnementale. **La population sera associée très étroitement** à la démarche par le biais de commissions composées de citoyens. CARAMAN rejoindra ainsi les 300 communes françaises qui ont élaboré leur « Agenda 21 local. »